

# Politique de Protection des Données Personnelles

Version 2.1

## **PUBLIC**

### POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

<b>AUTEUR(S)</b>	: V. Dumond B. Andreasson
<b>N° DE DOCUMENT</b>	: WLM-TSP-F224
<b>VERSION</b>	: 2.1
<b>STATUT</b>	: Final
<b>SOURCE</b>	: Worldline
<b>DATE DU DOCUMENT</b>	: 15/07/2020
<b>NOMBRE DE PAGES</b>	: 17

<b>PROPRIETAIRE</b>	: Comité Mediacert
---------------------	--------------------

## Table des matières

Table des matières	2
Liste des modifications	3
1 Introduction	4
2 Définitions	5
3 Objet et fondement juridique de traitement	7
3.1 Objet	7
3.2 Base juridique du Traitement	7
4 Catégories de données personnelles	8
5 Délégué à la protection des données	10
6 Sous-traitants et transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers, et destinataires de données personnelles	11
7 Conservation des données	12
8 Moyens de la collecte et du traitement de vos données personnelles	13
9 Vos droits en tant que personne concernée	14
9.1 Droit d'accès aux données personnelles	14
9.2 Droit de rectification des données personnelles	14
9.3 Droit à l'effacement des données personnelles	14
9.4 Droit de limiter le traitement	15
9.5 Droit de vous opposer au traitement	15
9.6 Droit de retirer votre consentement	15
9.7 Portabilité	16
9.8 Droit de porter plainte auprès d'une autorité de protection des données	16
<b>10</b> Fin du document	<b>17</b>

## Liste des modifications

Version	Date	Description	Auteur(s)
1.0	11/03/2019	Création du document	B. Andreasson V. Dumond F. Da Silva
2.0	27/04/2020	Révision 2020 du document	V. Dumond B. Andreasson
2.1	15/07/2020	Mise à jour de la charte graphique	H. YETE

## 1 Introduction

Le présent document a pour objet de vous expliquer pourquoi et comment le *Trust Service Provider* Mediacert (ci-après nommé « TSP Mediacert ») au travers de ses Autorités d'enregistrement et de Certification OTU<sup>1</sup> traite vos données personnelles pour vous permettre de réaliser une signature électronique basée sur un Certificat électronique.

---

<sup>1</sup> OTU = « One Time Usage » = à usage unique

## 2 Définitions

### **Trust Service Provider Mediacert**

Worldline a mis en place dans le cadre de ses activités une infrastructure dédiée aux services de confiance ou Trust Service Provider dénommée « TSP Mediacert ».

Parmi les différents services de confiance proposés par le **Trust Service Provider Mediacert**

figure notamment le service de signature électronique OTU qui s'appuie sur deux Autorités, l'une d'Enregistrement, l'autre de Certification. Le service de signature électronique OTU mis en œuvre nécessite l'émission d'un Certificat électronique au nom de la personne physique désirant réaliser une signature Il impose en conséquence un certain nombre de traitements de données personnelles.

La présente Politique s'applique aux traitements qui sont réalisés par l'Autorité d'Enregistrement et de Certification OTU du TSP Mediacert dans le cadre de ce service de signature électronique.

### **Autorité d'Enregistrement**

L'Autorité d'Enregistrement (AE) désignée dans le présent document est l'entité à qui votre Organisation transmet des demandes de création de Certificats électroniques pour votre compte et qui avec l'aide de l'Organisation vous identifie et vous authentifie.

### **Autorité de Certification**

L'Autorité de Certification désignée dans le présent document est l'entité qui va produire les Certificats à la demande de l'Autorité d'Enregistrement.

### **Authentification**

Cela désigne un processus électronique qui permet de confirmer votre identification.

### **Certificat**

Cela désigne un certificat électronique à durée de vie limitée (quelques minutes) produit dynamiquement par l'Autorité de Certification à la demande de l'Organisation lors du processus de signature électronique. La durée de vie dudit certificat étant très courte, il ne pourra être utilisé que lors d'une unique session de signature. On parle alors de « certificat à usage unique » ou « certificat OTU » (*One Time Usage*) ou encore de « certificat à la volée ».

Ce certificat vous identifie.

### **Demande de Certificat**

Demande formulée pour vous à votre demande par l'Organisation en vue de vous faire obtenir un Certificat électronique pour que vous puissiez signer.

Politique de Protection des Données Personnelles

Version 2.1

**Identification**

Un processus qui permet d'établir votre identité.

**Organisation**

Désigne dans le présent document l'entité qui vous permet de signer des documents dématérialisés.

## 3 Objet et fondement juridique de traitement

### 3.1 Objet

Afin de pouvoir procéder à l'application d'une signature électronique basée sur un Certificat, votre identification est nécessaire.

L'objet des traitements réalisés vise donc pour l'Autorité d'Enregistrement et l'Autorité de Certification concernées par l'émission de votre Certificat à :

- constituer votre identification et permettre votre authentification afin de générer un Certificat en votre nom ;
- pouvoir traiter et conserver les données d'activation qui vont enclencher sous votre contrôle votre signature électronique ;
- permettre d'étayer votre identité portée dans le Certificat en apportant si besoin les preuves nécessaires via la conservation des éléments dans le dossier d'enregistrement ;
- répondre aux obligations qui pèsent sur les prestataires de certification dans le cadre des audits qu'ils sont amenés à passer, pour justifier du respect du niveau de certification choisi, des fonctions d'identification assignées à la signature électronique, des règles de l'art, et des normes applicables.

Les besoins exprimés ci-dessus expliquent :

- le traitement de vos données personnelles décrites ci-après, par l'Autorité d'Enregistrement dans le cadre des demandes de création de Certificats qui sont émises pour votre compte ;
- le transfert de ces mêmes données par l'Autorité d'Enregistrement à l'Autorité de Certification afin qu'elle puisse produire les Certificats et vous permettre de signer ;
- et respectivement pour les deux fonctions répondre aux obligations à leur charge en qualité d'acteurs de confiance.

### 3.2 Base juridique du Traitement

La base juridique du traitement pour l'Autorité d'Enregistrement et l'Autorité de Certification concernées par l'émission de votre Certificat repose sur votre consentement

- en vertu de l'article 6 1.a) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

## 4 Catégories de données personnelles

Les données personnelles collectées et transmises par l'Organisation à l'Autorité d'Enregistrement sont :

- à minima les données suivantes :
  - votre prénom et votre nom ;
  - votre date et votre lieu de naissance ;
  - une copie de vos justificatifs d'identité en cours de validité comportant votre photographie.
- suivant les cas également en fonction des parcours de signature mis en œuvre :
  - votre civilité ;
  - votre adresse postale ;
  - votre numéro de téléphone ;
  - votre adresse mail ;
  - ou tout autre élément reconnu légalement valide pour étayer votre identité.

Nous conservons également, dans le cadre de nos infrastructures de confiance, des informations et des traces pouvant contenir des données personnelles telles que :

- celles figurant au sein des informations d'enregistrement ;
- celles figurant au sein des demandes de génération de Certificat ;
- celles figurant au sein des éventuelles demandes de révocation de Certificat ;
- celles figurant au sein des Certificats ;
- en outre, nous conservons les données personnelles attachées à vos consentements fournis en lien avec nos prestations de service de confiance.

Par ailleurs, des contrôles particuliers peuvent éventuellement être réalisés à la demande de l'Organisation afin de soumettre vos pièces justificatives à un contrôle automatisé qui pourra, dans les conditions prescrites par la loi, être complétés par une analyse humaine pour vérifier la cohérence des champs. L'Organisation est susceptible de nous donner accès dans cette hypothèse aux résultats de ces contrôles.



## Politique de Protection des Données Personnelles

Version 2.1

Si ces contrôles devaient être directement réalisés par nous à notre initiative pour répondre à des exigences normatives ils vous seront communiqués en détail par l'Organisation avec leurs modalités de déploiement et seront conditionnés à votre consentement explicite.

Politique de Protection des Données Personnelles

Version 2.1

## 5 Délégué à la protection des données

Les coordonnées du délégué à la protection des données du TSP Mediacert pour des questions de protection des données personnelles sont :

DPO Worldline  
23 rue de la Pointe  
Zone Industrielle A  
59113 SECLIN France  
[dpo-worldline-france@worldline.com](mailto:dpo-worldline-france@worldline.com)

## 6 Sous-traitants et transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers, et destinataires de données personnelles

Vos données personnelles pourront être communiquées aux sous-traitants du TSP Mediacert dans le seul but de réaliser les traitements pour lesquels elles ont été recueillies. Dans ce contexte, les sous-traitants sont des sous-traitants de données à caractère personnel au sens de la réglementation, ils agissent sur les instructions et pour le compte du TSP Mediacert et sont tenus de se conformer aux règles régissant les services de confiance du TSP Mediacert. Ils ne sont ni autorisés à vendre vos données personnelles ni à les divulguer à d'autres tiers.

Les destinataires de vos données personnelles sont :

- outre l'AE et l'AC concernées ;
- le prestataire chargé d'effectuer un contrôle de cohérence des documents justifiant votre identité si ce traitement est sollicité par l'AE à son initiative ;

Il n'y a pas de transfert des données personnelles en dehors de l'Union Européenne.

## 7 Conservation des données

L'ensemble des informations précitées sont conservées pendant huit (8) ans par l'Autorité d'Enregistrement dans le dossier d'enregistrement au format électronique associé à l'émission du Certificat.

Les données personnelles conservées par le TSP Mediacert ne sortent pas de l'union Européenne et sont conservées de façon sécurisée par le TSP Mediacert.

## 8 Moyens de la collecte et du traitement de vos données personnelles

L'Autorité d'Enregistrement s'appuie sur l'Organisation qui vous a proposé de signer un document pour collecter les éléments permettant votre identification et procéder à leur vérification afin de pouvoir vous délivrer, via l'Autorité de Certification, un Certificat à votre nom.

## 9 Vos droits en tant que personne concernée

Vos droits conformément aux lois et Règlement applicable (RGPD) sont rappelés ci-après.

### 9.1 Droit d'accès aux données personnelles

Vous détenez le droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel.

- le droit d'accès peut s'exercer par écrit :
  - soit par l'intermédiaire de l'Organisation qui nous fera part de votre demande et la vérifiera ;
  - soit par courrier postal auprès du point de contact du TSP Mediacert, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité de préférence en recommandé avec accusé de réception :

Comité Mediacert  
Worldline  
23 rue de la Pointe  
Zone Industrielle A  
59113 SECLIN France

- vous pouvez également faire des demandes concernant vos données personnelles via l'adresse e-mail suivante : [dl-mediacer-tsp@worldline.com](mailto:dl-mediacer-tsp@worldline.com)

### 9.2 Droit de rectification des données personnelles

Vous pouvez demander la rectification de vos données personnelles. Il est toutefois précisé que les données personnelles ayant servi à votre identification et votre authentification, qui nous ont été communiquées par l'Organisation avec votre accord au cours du processus de signature électronique ou de la constitution du dossier d'enregistrement, restent dans l'historique de traces de la transaction et de la signature électronique opérée, ceci jusqu'à l'épuisement de la finalité pour laquelle ces données personnelles ont été collectées et les traitements opérés de manière à assurer la sécurité juridique et la licéité de l'opération réalisée.

### 9.3 Droit à l'effacement des données personnelles

Vous pouvez demander l'effacement de vos données personnelles. Il est toutefois précisé que les données personnelles ayant servi à votre identification et votre authentification, qui nous ont été communiquées par l'Organisation avec votre accord au cours du processus de signature électronique ou de la constitution du dossier d'enregistrement, restent dans l'historique de traces de la transaction et de la signature électronique opérée, ceci jusqu'à l'épuisement de la finalité pour laquelle ces données

personnelles ont été collectées et les traitements opérés de manière à assurer la sécurité juridique et la licéité de l'opération réalisée. Une fois les finalités épuisées, vos données seront détruites et leur destruction documentée.

## 9.4 Droit de limiter le traitement

Vous avez le droit d'obtenir la limitation du traitement lorsque l'un des éléments suivants s'applique :

- a) vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
- b) le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- c) le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- d) vous vous opposez au traitement en vertu de l'article 21, paragraphe 1 du RGPD, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

## 9.5 Droit de vous opposer au traitement

Il est impératif que votre signature électronique repose sur des éléments d'identité vérifiés. En conséquence, si vous faites le choix de signer électroniquement, vous devrez accepter que l'Organisation qui vous propose la signature électronique, puisse transférer les données personnelles qui permettent d'atteindre cette finalité d'identification à l'Autorité de l'Enregistrement et l'Autorité de Certification afin qu'elles puissent répondre ainsi aux obligations à leur charge en qualité de tiers de confiance.

Ceci étant, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données par le TSP Mediacert de Worldline.

Dans cette hypothèse, il conviendra de voir quels sont les modes alternatifs qui vous sont proposés par l'Organisation pour signer.

## 9.6 Droit de retirer votre consentement

Il est aussi simple de retirer que de donner son consentement. Vous en êtes informé avant de donner votre consentement.

Si vous acceptez de consentir au traitement de vos données, c'est pour permettre à l'Autorité d'Enregistrement de les traiter afin que l'Autorité de Certification puisse émettre un certificat qui vous permette de signer électroniquement un document.

Politique de Protection des Données Personnelles

Version 2.1

Dans ce cadre, le retrait du consentement ne pourra pas compromettre la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

## 9.7 Portabilité

Vous disposez du droit à la portabilité des données dans le même format que celui dans lequel elles nous ont été communiquées par l'Organisation.

## 9.8 Droit de porter plainte auprès d'une autorité de protection des données

Vous avez le droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de l'autorité de protection de données CNIL :

3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX



Politique de Protection des Données Personnelles

Version 2.1

## 10 Fin du document